

## Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 21 Mars 2019

Le 21 mars 2019, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Bertric Burée, sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 mars 2019

<b>Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire</b>	<b>63</b>	
<b>Nombre de membres titulaires présents</b>	<b>43</b>	Pour les délibérations 2019-15 ; 2019-16 ; 2019-18 ; 2019-19 ; 2019-21 ; 2019-22 ; 2019-33 ; 2019-34 ; 2019-36 ; 2019-37 ; 2019-39 ; 2019-40 ; 2019-42 à 2019-49
<b>Nombre d'absents titulaires</b>	<b>20</b>	Pour les délibérations 2019-15 ; 2019-16 ; 2019-18 ; 2019-19 ; 2019-21 ; 2019-22 ; 2019-33 ; 2019-34 ; 2019-36 ; 2019-37 ; 2019-39 ; 2019-40 ; 2019-42 à 2019-49
<b>Nombre de membres titulaires présents</b>	<b>41</b>	Pour les délibérations 2019-23 ; 2019-26 ; 2019-29
<b>Nombre d'absents titulaires</b>	<b>22</b>	Pour les délibérations 2019-23 ; 2019-26 ; 2019-29
<b>Nombre de membres titulaires présents</b>	<b>42</b>	Pour les délibérations 2019-17 ; 2019-20 ; 2019-24 ; 2019-25 ; 2019-27 ; 2019-28 ; 2019-30 ; 2019-31 ; 2019-32 ; 2019-35 ; 2019-38 ; 2019-41 ; 2019-50 à 2019-52
<b>Nombre d'absents titulaires</b>	<b>21</b>	Pour les délibérations 2019-17 ; 2019-20 ; 2019-24 ; 2019-25 ; 2019-27 ; 2019-28 ; 2019-30 ; 2019-31 ; 2019-32 ; 2019-35 ; 2019-38 ; 2019-41 ; 2019-50 à 2019-52
<b>Nombre de suppléants</b>	<b>1</b>	
<b>Dont procurations</b>	<b>6</b>	

Le président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint  
Fabienne Précigout est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.  
Le procès-verbal du 07 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour :

Les ajouts des délibérations 2019-51 et 2019-52 ont été adoptés à l'unanimité.

Les modifications des délibérations 2019-41 et 2019-45 ont été adoptées à l'unanimité.

**Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité.**

Pour l'adoption des comptes administratifs le Président se retire et ne prend pas part au vote.

### 1- POLE ADMINISTRATION GENERALE

#### 1-1 FINANCES – Rapporteur Jean-Marcel Beau

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 15 : Débat d'orientations Budgétaires 2019**

Ce rapport a été présenté lors de la réunion de bureau du 12 mars

*Le conseil prend acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2019.*

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 16 : Adoption du Compte de Gestion 2018, Budget Annexe de la ZAE de Villeteureix**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 17 : Adoption du Compte Administratif Budget Annexe ZAE de Villeteureix**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				10 108,50		10 108,50
Opérations de l'exercice	481 712,84	486 640,34	456 980,06	472 167,06	938 692,90	958 807,40
<b>TOTAUX</b>	<b>481 712,84</b>	<b>486 640,34</b>	<b>456 980,06</b>	<b>482 275,56</b>	<b>938 692,90</b>	<b>968 915,90</b>
Résultats de clôture		4 927,50		25 295,50		30 223,00
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>481 712,84</b>	<b>486 640,34</b>	<b>456 980,06</b>	<b>482 275,56</b>	<b>938 692,90</b>	<b>968 915,90</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>4 927,50</b>		<b>25 295,50</b>		<b>30 223,00</b>

**Le Président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Marcel BEAU est nommé Président de séance. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif de la ZAE de Villeteureix.**

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 18 : Affectation des résultats 2018 du Budget Annexe de la ZAE de Villeteureix**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2019 de la ZAE de Villeteureix les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- compte 001 excédent d'investissement reporté : 25 295.50 €
- compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 4 927.50 €

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 19 : Adoption du Compte de gestion 2018, Budget Annexe du Lotissement de Douchapt**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 20 : Adoption du Compte Administratif Budget Annexe du Lotissement de Douchapt**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3,20	38 397,59		38 397,59	3,20
Opérations de l'exercice	244 623,84	282 410,46	280 248,84	280 856,61	524 872,68	563 267,07
<b>TOTAUX</b>	<b>244 623,84</b>	<b>282 413,66</b>	<b>318 646,43</b>	<b>280 856,61</b>	<b>563 270,27</b>	<b>563 270,27</b>
Résultats de clôture		37 789,82	37 789,82			
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>244 623,84</b>	<b>282 413,66</b>	<b>318 646,43</b>	<b>280 856,61</b>	<b>563 270,27</b>	<b>563 270,27</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>37 789,82</b>	<b>37 789,82</b>			

**Le Président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Marcel BEAU est nommé Président de séance. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du lotissement de Douchapt**

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 21 : Affectation des résultats 2018 du Budget Annexe du Lotissement de Douchapt**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2019 du lotissement de Douchapt les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 37 789.82 €  
-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 37 789.82 €

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 22 : Adoption du Compte de Gestion 2018, Budget Annexe du Jarissou**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 23 : Adoption du Compte Administratif Budget Annexe du Jarissou**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			65 630,23		65 630,23	
Opérations de l'exercice	403 390,96	441 821,19	430 831,23	458 031,23	834 222,19	899 852,42
TOTAUX	403 390,96	441 821,19	496 461,46	458 031,23	899 852,42	899 852,42
Résultats de clôture Restes à réaliser		38 430,23	38 430,23			
TOTAUX CUMULES	403 390,96	441 821,19	496 461,46	458 031,23	899 852,42	899 852,42
RESULTATS DEFINITIFS		38 430,23	38 430,23			

**Le Président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Marcel BEAU est nommé Président de séance. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du Jarissou**

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 24 : Affectation des résultats 2018 du Budget Annexe du Jarissou**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2019 du lotissement du Jarissou les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 38 430.23 €  
-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 38 430.23 €

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 25 : Adoption du Compte de gestion 2018, budget Annexe du Service Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 26 : Adoption du Compte Administratif 2018, Budget Annexe du Service Assainissement Non Collectif (SPANC)**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		110 788,76		1 564,78		112 353,54
Opérations de l'exercice	256 459,00	241 443,50	11 303,09	10 369,65	267 762,09	251 813,15
<b>TOTAUX</b>	<b>256 459,00</b>	<b>352 232,26</b>	<b>11 303,09</b>	<b>11 934,43</b>	<b>267 762,09</b>	<b>364 166,69</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		95 773,26	18 025,00	631,34	18 025,00	96 404,60
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>256 459,00</b>	<b>352 232,26</b>	<b>29 328,09</b>	<b>11 934,43</b>	<b>285 787,09</b>	<b>364 166,69</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>95 773,26</b>	<b>17 393,66</b>			<b>78 379,60</b>

**Le Président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Marcel BEAU est nommé Président de séance. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du SPANC**

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 27 : Affectation des résultats 2018 du Budget Annexe du service Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2019 du SPANC les résultats cumulés suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 631.34 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 17 393.66 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 78 379.60 €

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 28 : Adoption du Compte de gestion 2018 budget Annexe de l'Office du Tourisme intercommunal (OTI)**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019/ 29 : Adoption du Compte Administratif Budget Annexe De L'office de Tourisme Intercommunal (OTI)**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				1 748,00		1 748,00
Opérations de l'exercice	252 058,19	254 033,60	4 964,06	1 394,80	257 022,25	255 428,40
<b>TOTAUX</b>	<b>252 058,19</b>	<b>254 033,60</b>	<b>4 964,06</b>	<b>3 142,80</b>	<b>257 022,25</b>	<b>257 176,40</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser		1 975,41	1 821,26		204,00	154,15
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>252 058,19</b>	<b>254 033,60</b>	<b>5 168,06</b>	<b>3 142,80</b>	<b>257 226,25</b>	<b>257 176,40</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 975,41</b>	<b>2 025,26</b>		<b>49,85</b>	

**Le Président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Marcel BEAU est nommé Président de séance. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif de l'OTI**

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 30 : Affectation des résultats 2018 du Budget Annexe de l'Office de Tourisme Intercommunale (OTI)**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2019 Du budget de l'Office de Tourisme les résultats cumulés suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 1 821.26 €  
-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 1 975.41 €

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 31 : Adoption du Compte de gestion 2018, budget Annexe de l'Autorisation des Droits du Sol (ADS)**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 32 : Adoption du Compte Administratif Budget Annexe de l'Autorisation des Droits du Sol (ADS)**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				65,00		65,00
Opérations de l'exercice	152 086,06	153 690,32	1 882,71	213,45	153 968,77	153 903,77
TOTAUX	152 086,06	153 690,32	1 882,71	278,45	153 968,77	153 968,77
Résultats de clôture Restes à réaliser		1 604,26	1 604,26			
TOTAUX CUMULES	152 086,06	153 690,32	1 882,71	278,45	153 968,77	153 968,77
RESULTATS DEFINITIFS		1 604,26	1 604,26			

**Le Président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Marcel BEAU est nommé Président de séance. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif de l'ADS**

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 33 : Affectation des résultats 2018 du Budget Annexe de l'autorisation des Droits du Sol (ADS)**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2019 Du budget ADS les résultats cumulés suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 1 604.26 €  
-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 1 604.26 €

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 34 : Adoption du Compte de gestion 2018, budget Annexe de Beauclair**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 35 : Adoption du Compte Administratif Budget Annexe de Beauclair**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			4 458,65		4 458,65	
Opérations de l'exercice	61 294,70	63 371,71	333,34	2 714,98	61 628,04	66 086,69
TOTAUX	61 294,70	63 371,71	4 791,99	2 714,98	66 086,69	66 086,69
Résultats de clôture Restes à réaliser		2 077,01	2 077,01			
TOTAUX CUMULES	61 294,70	63 371,71	4 791,99	2 714,98	66 086,69	66 086,69
RESULTATS DEFINITIFS		2 077,01	2 077,01			

**Le Président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Marcel BEAU est nommé Président de séance. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif de Beauclair**

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 36 : Affectation des résultats 2018 du Budget Annexe de Beauclair**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2019 Du budget annexe de Beauclair les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- compte 001 déficit d'investissement reporté : 2 077.01 €
- compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 2 077.01 €

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 37 : Adoption du Compte de gestion 2018, budget Annexe Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV)**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 38 : Adoption du Compte Administratif Budget Annexe de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV)**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				7 168,50		7 168,50
Opérations de l'exercice						
TOTAUX				7 168,50		7 168,50
Résultats de clôture Restes à réaliser				7 168,50		7 168,50
TOTAUX CUMULES				7 168,50		7 168,50
RESULTATS DEFINITIFS				7 168,50		7 168,50

**Le Président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Marcel BEAU est nommé Président de séance. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif de l'UTMV**

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 39 : Affectation des résultats 2018 du Budget Annexe de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange (UTMV)**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2019 du budget annexe de l'UTMV les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 7 168.50 €

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 40 : Adoption du Compte de gestion 2018, budget Principal**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, réuni sous la présidence de M. Didier Bazinet, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 41 : Adoption du Compte Administratif Budget principal**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		475 066,56	749 640,32		749 640,32	475 066,56
Opérations de l'exercice	12 157 067.89	12 886 775,59	2 596 354,60	4 451 024,95	14 753 422.49	17 337 800,54
TOTAUX	12 157 067.89	13 361 842,15	3 345 994,92	4 451 024,95	15 503 062.81	17 812 867,10
Résultats de clôture		1 204 774.26		1 105 030,03		2 309 804.29
Restes à réaliser			2 500 752,82	368 140,00	2 500 752,82	368 140,00
TOTAUX CUMULES	12 157 067.89	13 361 842,15	5 846 747,74	4 819 164,95	18 003 815 .63	18 181 007,10
RESULTATS DEFINITIFS		1 204 774.26	1 027 582,79			177 191.47

**Le Président se retire et ne prend pas part au vote. Jean-Marcel BEAU est nommé Président de séance. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal**

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 42 : Affectation des résultats 2018 du Budget Principal**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de reprendre dans le budget 2019 du budget principal les résultats 2018 de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : +1 105 030.03 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : +1 027 582.79 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-compte 002 excédent de fonctionnement reporté : +177 191.47 €

**PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 43 : Anticipation de Crédits d'Investissement**

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président, jusqu'à l'adoption du budget 2019, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives à l'opération suivante :

-Budget Principal :

a- opération n°19 « acquisition de matériel ateliers CCPR » : 14 000 € pour l'acquisition d'un tracteur/tondeuse

b- opération n° 11 « matériel / mobilier écoles » : 12 000 € TTC pour des jeux extérieurs.

### 2-1 DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE – Rapporteur Didier Bazinet

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 44 : Désignation d'un délégué de la CCPR à l'EPIC du Grand Périgueux**

Par délibération n° 2019/06 du 5 février dernier le conseil communautaire a accepté que la CCPR rejoigne l'appel à projet Nott du Grand Périgueux déposé auprès de la Région Nouvelle Aquitaine. L'appel à Projet a été préparé par l'EPIC du Grand Périgueux. Cette structure est chargée de mettre en œuvre la politique touristique du nouveau territoire dont le périmètre intègre l'agglomération et 6 communautés de communes du Périgord Vert et de la Vallée de l'Isle. Cette volonté de mener une politique commune de développement touristique nécessite bien évidemment que nous soyons représentés au sein de l'EPIC. Il appartient de préciser que plusieurs collèges composent cet Etablissement Public dont un collège des personnalités qualifiées.

*Le conseil communautaire à l'unanimité désigne, pour représenter la CCPR, la Directrice de l'Office de Tourisme du Pays Ribéracois.*

### 2-2 POLITIQUE DE L'HABITAT – Rapporteur Jeannik Nadal

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 45-A : Adhésion de la CCPR au Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS) et adoption des statuts**

Par délibération n° 2018 / 202 le conseil communautaire du 19 décembre 2018 a validé la participation de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois à la démarche engagée par le Département de la Dordogne et le « Grand Périgueux » de rassembler les communautés de communes exerçant la compétence en matière d'habitat. Cette proposition faisait suite au choix de fusionner les deux offices publics de l'habitat de la Dordogne (Dordogne habitat et grand périgueux habitat) et de créer un syndicat mixte devant porter cette fusion. Cette décision du conseil communautaire a ainsi permis à notre collectivité de participer dès le début à la rédaction des statuts de ce futur syndicat mixte ouvert du logement social (SMOLS). Cette présence de notre EPCI était importante car la volonté des élus siégeant au Copil était de créer un outil départemental en faveur de l'habitat social.

Les statuts étant désormais finalisés il est proposé à l'assemblée communautaire d'acter l'adhésion de la CCPR au SMOLS et de se prononcer sur leur adoption

*Le conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion de la CCPR au Syndicat Mixte Ouvert du Logement Social et l'adoption des statuts dudit syndicat.*

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 45-B : Adoption du protocole financier du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS) (Annexe 12)**

L'adhésion au SMOLS implique un engagement de la CCPR qui fait l'objet d'un protocole financier. Un socle minimal s'applique par défaut aux collectivités et aux EPCI n'ayant pas déjà adopté de règlement d'intervention plus favorable au logement social. Pour synthétiser, le régime d'aides du socle « minimal » est le suivant :



Thématique d'intervention	Participation de l'EPCI membre du Syndicat * -Et exemple de participation communale-
CONSTRUCTION  ACQUISITION-AMELIORATION  RENOVATION IMPACTANT LES LOYERS DES LOCATAIRES (essentiellement des travaux énergétiques)  DEMOLITION	1 500€ par logement minimum et valorisation de l'apport du foncier ( estimation des domaines obligatoire), des travaux de VRD ou autres travaux.

Cependant les collectivités et EPCI peuvent appliquer leur règlement d'intervention en faveur du logement social si ce dernier est plus favorable aux opérations de logements sociaux.

*Le conseil communautaire autorise* le président ou son représentant à signer le protocole financier applicable aux opérations de logements sociaux sur la base du socle minimal.

### **PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 45-C : désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant au Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social (SMOLS)**

*Le conseil communautaire désigne* Emmanuel Clugnac titulaire et Jeannik Nadal suppléant.

## **3 - POLE SERVICE A LA POPULATION**

### **3-1 SERVICE ENFANCE JEUNESSE – Rapporteur Joël constant**

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 46 : Avance sur subvention 2019 ATEC (Association temporaire d'enfants Citoyens) .**

Cette année, dans le cadre du service pour les adolescents du territoire, un groupe de 35 jeunes entre 14 et 16 ans s'est constitué en ATEC : Association temporaire d'enfants jeunes citoyens. Cette association est administrée par les jeunes sous l'égide des Francas ; elle a pour but mener à bien un projet de mobilité et d'engagement citoyen en Grèce. De nombreuses démarches sont déjà initiées par les jeunes pour financer leur projet, demandes de subventions auprès de la CAF 24, de la DDCSPP, de la MSA, du Conseil Départemental de la Dordogne mais également auprès des entreprises privées. Le séjour est prévu du 2 au 11 juillet à GASTOUNI. Le conseil communautaire vote une avance sur subvention de 2 500€ pour que l'association puisse réserver les billets d'avion à des prix plus avantageux.

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 47 : Adoption des tarifs de la semaine Multi@ctive**

*Le conseil communautaire à l'unanimité* décide de renouveler la semaine multi@ctive au tarif de 4€ pour un enfant, 7€ pour deux enfants de la même fratrie et 10 € pour trois enfants de la même fratrie.

### 3-2 SERVICE SPORT – Rapporteur Jean-Pierre Chaumette

#### PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 48 : Ouverture des piscines intercommunales

Les piscines intercommunales de Ribérac et Verteillac sont ouvertes aux scolaires à partir du lundi suivant le 14 mai de l'année et une semaine en septembre pour le collège Arnaut Daniel. Elles ouvrent au public le premier week end de juin et ferment la veille de la rentrée scolaire. Le horaires d'ouverture au public proposés sont :

En période scolaire

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	16h30-19h00	16h30-19h00	12h00-19h00	16h30-19h00	16h30-19h00	10h30-19h00	10H30-13h00 15h00-19H00
Verteillac	16h30-19h00	16h30-19h00	14h00-19h00	16h30-19h00	16h30-19h00	14h00-19h00	

Pendant les vacances scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	10h30-19h00	10h30-19h00	10h30-21h00	10h30-19h00	10h30-19h00	10h30-19h00	10H30-13h00 15h00-19H00
Verteillac	14h00-19h00	14h00-19h00	14h00-19h00	14h00-19h00	14h00-19h00	14h00-19h00	14h00-19h00

#### PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 49 : Adoption des tarifs applicables aux Piscines Intercommunales

		Ribérac	Verteillac
<b>Enfants de moins de 3 ans</b>		GRATUIT	GRATUIT
<b>Enfants de 3 à 9ans</b>	Unité	1.00 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	8.00 €	8.00 €
	Carte saison	20.00 €	20.00 €
<b>Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, 10-18 ans, étudiants (sur présentation d'un justificatif)</b>	Unité	1.50 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	12.00 €	9.00 €
	Carte saison	30.00 €	30.00 €
<b>Adultes</b>	Unité	2.00 €	1.80 €
	Carnet de 10 entrées	16.00 €	14.00 €
	Carte saison	40.00 €	40.00 €
<b>Tarif de groupe - de 18 ans (à partir de 10 personnes)</b>	accompagnant 1 gratuit pour 8 de + de 6 ans 1 gratuit pour 5 moins de 6 ans	0.80 €	0.50 €

<b>Tarif de groupe + de 18 ans (à partir de 10 personnes)</b>		1.60 €	1.00 €
<b>Accompagnateur Visiteur</b>		0.40 €	0.40 €
<b>Campeur – de 18 ans</b>		0.80 €	0.60 €
<b>Campeur adulte</b>		1.60 €	1.00 €
<b>Location aquabike</b>	carte de 5 séances	20.00 €	
	carte de 10 séances	35.00 €	
<b>Cours collectifs de natation pour adulte</b>	1 mois		30.00 €
<b>Ecole de natation</b>	1 séance 8-12 ans	2.00 €	
<b>Aquagym /Aquatrainning</b>	1 séance	7.00 €	7.00 €
	Carte de 10 séances	50.00 €	50.00 €

Adoption de la gratuité pour les enfants des écoles du territoire et pour les pompiers volontaires des casernes de Mareuil et Ribérac.

Une convention lie la communauté de Communes avec le SDIS et la gendarmerie pour l'utilisation gratuite de la structure en dehors des heures d'ouverture. Les pompiers comme la gendarmerie assurent leur propre surveillance.

*Le conseil communautaire approuve ces tarifs à l'unanimité.*

### **3-3 SERVICE CULTUREL – Rapporteur Daniel Villedary**

#### **PROJET DE DELIBERATION N° 2019 / 50 : Tarifs Sorties Culturelles Familles**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de voter un tarif identique pour toutes les sorties culturelles familles organisées par la CCPR à savoir :

Moins de 18 ans : 8€

Adultes : 13€

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00**